

Lien entre comptabilité générale, comptabilité analytique et Comptabilité Carbone Analytique



La Comptabilité Carbone Analytique s'appuie sur le plan comptable général afin de déterminer la structure organisationnelle des postes d'émissions de GES.

Selon cette logique, chaque poste comptable représentant un flux physique devient un ou plusieurs postes d'émissions en Comptabilité Carbone Analytique. Cela permet d'assurer l'exhaustivité du périmètre d'analyse du Bilan Carbone®.

Les périmètres opérationnels, organisationnels et temporels sont initialisés en fonction de la comptabilité monétaire générale et complétés pour les périmètres non supportés par l'organisation.

La comptabilité générale analytique de l'organisation est utilisée également pour permettre, par l'identification des périmètres de responsabilité opérationnelle, d'impliquer chaque responsable de l'organisation dans le projet.

Ainsi, chaque code analytique se verra affecter des émissions de GES. Cela permettra de construire un plan de transition dédié où les actions de transition sont elles aussi affectées aux codes analytiques.

D'autres axes analytiques non compris dans le plan analytique de l'organisation pourront être utilisés pour proposer différentes lectures des émissions de GES de l'organisation. Certains axes sont utilisés traditionnellement en comptabilité carbone (sites). D'autres le sont moins, pas du tout ou généralement de manière non exhaustive, avec seulement des « zoom » choisis (vision intégrale par projet pour tous les projets, par fournisseur pour tous les fournisseurs, par produit pour tous les produits, etc.).

Enfin, la trajectoire et le plan de transition pourront être définis par axe analytique et par code comptable. Cela permet notamment d'associer des budgets, indispensables à la mise en œuvre d'une action, et de suivre des indicateurs euro-carbone à plusieurs niveaux (axes analytiques, poste d'émission) en plus des

unités d'œuvre (par produit, m², salarié...).
